



Prêt à la consommation

Par **NUMIDI**, le **11/03/2015** à **20:56**

Bonjour . URGENT. Père de famille au RSA depuis environ cinq ans et les difficultés a subvenir a ma famille m'ont obligé a recourir au prêt à la consommation via internet auprès de franfinance d'un montant de 4500€ jusque là j'ai toujours honoré mes paiement et en consultant mes relevé je me suis rendu compte que je payé 49.61€ d'intérêts sur les 155€ prélevés tous les mois . A présent je ne peux plus payer et le taux d'intérêt me semble exagéré . Comment faire pour sortir ma famille du rouleau compresseur de ce credit et quelle est la démarche à suivre pour en finir avec ces taux d'intérêts qui ne font que compliquer la difficulté a pouvoir rembourser . Je vous demander de me donner la meilleure solution possible . Avec mes remerciements anticipés .

Par **NUMIDI**, le **12/03/2015** à **11:16**

Bonjour , si quelqu'un aurait vécu ou vit la même situation et éventuellement pourrait m'aider ne serait qu'avec une idée ça sera suffisant pour me sortir de l'enfer des prêt à la consommation qui me pourrisse ma vie .

Par **domat**, le **12/03/2015** à **11:58**

bjr,

vous pouvez soit demander à un juge de vous accorder un délai de grâce de 2 ans maxi ou soit envisager de déposer un dossier de surendettement.

malheureusement quant on souscrit un crédit, avant il est conseillé de vérifier ses capacités de remboursement car l'emprunteur s'engage à le rembourser aux conditions prévues dans le contrat de prêt.

cdt

Par **NUMIDI**, le **12/03/2015** à **13:36**

bonjour . merci domat pour la réponse . quant à la vérification des capacités de rembourser c bien réfléchi puisque à l'époque on travaillait tout les deux mais ça devient difficile depuis que je travaille très peu § c là ou les ennuis ont commencés ; je risque d'aller vers des impayés que je n'ai pas jusque ce jour . c'est quoi un délai de grâce décidé par le juge et est ce que ça

peut générer des frais . et enfin quel est la démarche à suivre . CDLT